

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 9 août 2023



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
**FONDS D'HYPOTHÈQUES ET D'OBLIGATIONS À COURT TERME
PHILLIPS, HAGER & NORTH**

Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS				
OBLIGATIONS CANADIENNES				
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS				
407 International Inc., 4,220 %, 14 févr. 2028	25 195	25 089	24 571	
407 International Inc., 6,470 %, 27 juill. 2029	11 084	12 232	12 086	
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 4 nov. 2026	24 763	22 866	22 512	
AIMCo Realty Investors LP, 3,367 %, 1 ^{er} juin 2027	10 145	9 722	9 523	
AIMCo Realty Investors LP, 3,043 %, 1 ^{er} juin 2028	4 285	3 993	3 923	
AIMCo Realty Investors LP, 2,712 %, 1 ^{er} juin 2029	2 596	2 307	2 292	
Alectra Inc., 3,239 %, 21 nov. 2024	13 000	13 932	12 594	
Alectra Inc., 2,488 %, 17 mai 2027	8 663	8 076	7 981	
AltaLink LP, 2,747 %, 29 mai 2026	6 176	6 026	5 829	
Banque de Montréal, 2,280 %, 29 juill. 2024	19 198	19 248	18 546	
Banque de Montréal, 4,609 %, 10 sept. 2025	11 700	12 932	11 558	
Banque de Montréal, 3,190 %, 1 ^{er} mars 2028	1 330	1 268	1 244	
BCI QuadReal Realty, 1,680 %, 3 mars 2025	1 750	1 625	1 644	
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 4 févr. 2026	44 490	40 222	39 925	
BCI QuadReal Realty, 2,551 %, 24 juin 2026	4 123	3 907	3 828	
bclMC Realty Corp., 2,840 %, 3 juin 2025	11 630	11 201	11 081	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,350 %, 12 mars 2025	22 295	22 048	21 534	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,550 %, 2 mars 2026	5 000	4 893	4 781	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 7,000 %, 24 sept. 2027	6 049	8 049	6 410	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,600 %, 29 sept. 2027	6 160	5 801	5 816	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,550 %, 9 févr. 2030	67 285	66 546	65 526	
Brookfield Corp., 5,040 %, 8 mars 2024	14 693	16 289	14 640	
Brookfield Corp., 4,820 %, 28 janv. 2026	7 210	7 140	7 067	
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14 nov. 2027	15 600	15 600	15 684	
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 4,193 %, 11 sept. 2028	33 364	31 399	31 597	
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,410 %, 9 oct. 2029	67 692	62 175	60 686	
Brookfield Property Finance ULC, 4,346 %, 3 juill. 2023	12 884	13 308	12 882	
Brookfield Property Finance ULC, 4,300 %, 1 ^{er} mars 2024	35 405	35 407	34 630	
Brookfield Property Finance ULC, 3,926 %, 24 août 2025	12 135	12 135	11 100	
Brookfield Property Finance ULC, 3,930 %, 15 janv. 2027	2 205	2 193	1 873	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,752 %, 2 juin 2025	53 669	56 337	51 841	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,630 %, 15 janv. 2027	11 825	11 508	11 148	
Brookfield Renewable Partners ULC, 4,250 %, 15 janv. 2029	6 320	6 070	6 038	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,380 %, 15 janv. 2030	9 175	8 351	8 287	
Bruce Power LP, 3,969 %, 23 juin 2026	50 080	53 400	48 375	
Bruce Power LP, 4,700 %, 21 déc. 2027	10 755	10 751	10 584	
Bruce Power LP, 2,680 %, 21 déc. 2028	40 808	39 856	36 323	
Bruce Power LP, 4,010 %, 21 juin 2029	5 780	5 566	5 498	
Bruce Power LP, 4,000 %, 21 juin 2030	10 195	9 820	9 580	
Corporation Cameco, 4,190 %, 24 juin 2024	22 103	23 546	21 729	
Corporation Cameco, 2,950 %, 21 oct. 2027	17 735	17 859	16 070	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 4,150 %, 10 mai 2030	63 200	63 064	61 675	
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 6,910 %, 1 ^{er} oct. 2024	2 988	3 382	3 006	
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 2,540 %, 28 févr. 2028	41 297	39 680	37 394	
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 3,150 %, 13 mars 2029	5 918	5 368	5 417	
CU Inc., 6,215 %, 6 mars 2024	10 862	12 674	10 888	
CU Inc., 5,563 %, 26 mai 2028	3 694	3 844	3 815	
Emera Inc, 4,838 %, 2 mai 2030	24 410	24 426	23 795	
Enbridge Gas Inc., 6,050 %, 5 juill. 2023	1 899	2 231	1 899	
Enbridge Gas Inc., 9,850 %, 2 déc. 2024	9 719	12 751	10 222	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
Enbridge Gas Inc., 3,310 %, 11 sept. 2025	71 154	71 931	68 312	
Enbridge Gas Inc., 3,190 %, 17 sept. 2025	32 454	33 874	31 071	
Enbridge Gas Inc., 8,850 %, 2 oct. 2025	220	297	235	
Enbridge Gas Inc., 8,650 %, 10 nov. 2025	5 868	7 867	6 262	
Enbridge Gas Inc., 2,810 %, 1 ^{er} juin 2026	9 729	9 172	9 165	
Enbridge Gas Inc., 2,500 %, 5 août 2026	18 624	17 824	17 337	
Enbridge Gas Inc., 7,600 %, 29 oct. 2026	2 591	3 481	2 770	
Enbridge Gas Inc., 2,880 %, 22 nov. 2027	10 000	9 829	9 276	
Enbridge Gas Inc., 6,100 %, 19 mai 2028	280	304	294	
Enbridge Gas Inc., 2,370 %, 9 août 2029	3 575	3 256	3 165	
Enbridge Gas Inc., 2,900 %, 1 ^{er} avr. 2030	8 770	7 963	7 920	
Enbridge Inc., 3,950 %, 19 nov. 2024	52 530	53 804	51 346	
Enbridge Inc., 2,440 %, 2 juin 2025	6 190	6 411	5 853	
Enbridge Inc., 3,200 %, 8 juin 2027	13 776	12 560	12 839	
Enbridge Inc., 5,700 %, 9 nov. 2027	30 367	30 355	30 942	
Enbridge Inc., 2,990 %, 3 oct. 2029	13 278	12 099	11 803	
Pipelines Enbridge Inc., 3,790 %, 17 août 2023	72 492	76 501	72 378	
Pipelines Enbridge Inc., 6,350 %, 17 nov. 2023	21 263	25 119	21 304	
Pipelines Enbridge Inc., 8,200 %, 15 févr. 2024	4 950	5 888	5 019	
Pipelines Enbridge Inc., 3,450 %, 29 sept. 2025	15 610	16 102	14 974	
Pipelines Enbridge Inc., 3,000 %, 10 août 2026	16 463	16 491	15 460	
Pipelines Enbridge Inc., 3,520 %, 22 févr. 2029	15 502	14 696	14 371	
Énergir Inc., 9,000 %, 16 mai 2025	15 407	18 757	16 337	
ENMAX Corp. 3,805 %, 5 déc. 2024	8 770	9 102	8 487	
ENMAX Corp. 3,331 %, 2 juin 2025	18 110	18 407	17 259	
ENMAX Corp. 3,836 %, 5 juin 2028	19 090	18 279	17 888	
ENMAX Corp. 3,876 %, 18 oct. 2029	7 500	6 814	6 906	
Fortis Inc., 2,180 %, 15 mai 2028	20 905	20 719	18 531	
Fortis Inc., 4,431 %, 31 mai 2029	39 124	39 008	38 209	
FortisAlberta Inc., 3,300 %, 30 sept. 2024	26 424	26 012	25 679	
Great Lakes Power Holdings LP/Canada Atlantis Hydro Holding LP/Algoma Hydro Hold, 5,132 %, 30 nov. 2029	14 804	14 804	14 458	
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,450 %, 3 déc. 2027	1 639	1 818	1 747	
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 6,450 %, 30 juill. 2029	5 165	5 526	5 350	
Groupe Nouveau Pont Ile-Aux-Tourtes Inc., 5,131 %, 31 juill. 2030	22 655	22 655	22 171	
Honda Canada Finance Inc., 4,873 %, 23 sept. 2027	15 805	15 805	15 661	
Hydro One Inc., 2,970 %, 26 juin 2025	15 655	15 129	15 044	
Hydro One Inc., 4,910 %, 27 janv. 2028	48 475	48 686	48 920	
Hydro One Inc., 3,020 %, 5 avr. 2029	16 460	15 275	15 279	
Hydro One Inc., 3,930 %, 30 nov. 2029	10 435	10 340	10 133	
Hydro One Inc., 2,160 %, 28 févr. 2030	3 300	2 885	2 866	
Hydro One Inc., 7,350 %, 3 juin 2030	7 075	8 256	8 131	
Hydro One Ltd., 1,410 %, 15 oct. 2027	20 732	19 302	18 127	
Société de portefeuille Hydro Ottawa inc., 2,614 %, 3 févr. 2025	2 000	2 027	1 910	
Intact Corporation financière, 2,850 %, 7 juin 2027	9 965	9 285	9 207	
Inter Pipeline Ltd., 5,760 %, 17 févr. 2028	60 830	61 616	61 114	
Inter Pipeline Ltd., 3,484 %, 16 déc. 2026	5 685	5 369	5 305	
John Deere Financial Inc., 2,410 %, 14 janv. 2025	460	441	440	
John Deere Financial Inc., 2,310 %, 20 juin 2025	21 380	21 367	20 229	
John Deere Financial Inc., 4,950 %, 14 juin 2027	5 600	5 599	5 607	
John Deere Financial Inc., 2,810 %, 19 janv. 2029	7 226	6 523	6 545	
Les Compagnies Loblaw Limitée, 4,488 %, 11 déc. 2028	9 275	9 312	9 101	
Les Compagnies Loblaw Limitée, 6,500 %, 22 janv. 2029	1 811	1 939	1 925	
Lower Mattagami Energy LP, 2,307 %, 21 oct. 2026	3 925	3 661	3 619	
NAV Canada, 7,560 %, 1 ^{er} mars 2027	—	—	—	
NAV Canada, 7,400 %, 1 ^{er} juin 2027	861	1 187	943	
Newfoundland Power Inc., 6,800 %, 20 nov. 2028	1 481	1 598	1 562	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 1,200 %, 1 ^{er} déc. 2023	54 514	53 967	53 622	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,200 %, 22 juill. 2024	54 763	54 597	53 397	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 3,200 %, 24 avr. 2026	47 262	47 593	44 894	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2,000 %, 1 ^{er} déc. 2026	35 655	31 805	32 289	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2,800 %, 1 ^{er} juin 2027	1 700	1 583	1 572	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 4,250 %, 1 ^{er} juin 2029	36 365	36 175	35 382	
NOVA Gas Transmission Ltd., 8,875 %, 27 mai 2026	857	951	916	
NOVA Gas Transmission Ltd., 8,460 %, 5 juin 2026	9 596	10 717	10 160	
NOVA Gas Transmission Ltd., 6,590 %, 1 ^{er} déc. 2027	2 400	2 510	2 451	
Nova Scotia Power Inc., 8,850 %, 19 mai 2025	2 000	2 657	2 090	
Corporation immobilière OMERS, 3,331 %, 5 juin 2025	2 110	2 063	2 030	
Corporation immobilière OMERS, 5,381 %, 14 nov. 2028	31 945	32 614	32 464	
Corporation immobilière OMERS, 3,628 %, 5 juin 2030	11 535	10 929	10 584	
Ontario Power Generation Inc., 2,893 %, 8 avr. 2025	38 450	40 399	36 910	
Ontario Power Generation Inc., 1,170 %, 22 avr. 2026	52 415	52 662	47 039	
Ontario Power Generation Inc., 3,315 %, 4 oct. 2027	18 082	18 690	17 040	
Ontario Power Generation Inc., 2,977 %, 13 sept. 2029	1 521	1 379	1 383	
Ontario Power Generation Inc., 3,215 %, 8 avr. 2030	3 455	3 167	3 158	
Pembina Pipeline Corp., 2,990 %, 22 janv. 2024	22 800	23 795	22 494	
Pembina Pipeline Corp., 3,710 %, 11 août 2026	13 985	13 848	13 338	
Pembina Pipeline Corp., 4,240 %, 15 juin 2027	29 970	28 734	28 915	
Pembina Pipeline Corp., 4,020 %, 27 mars 2028	6 765	6 276	6 404	
Pembina Pipeline Corp., 3,620 %, 3 avr. 2029	15 336	14 340	14 136	
Rogers Communications Inc., 3,750 %, 15 avr. 2029	48 955	48 099	45 244	
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024*	48 050	48 857	46 567	
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 ^{er} nov. 2024*	115 255	117 214	110 836	
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025*	35 805	35 506	34 237	
TELUS Corp., 3,350 %, 1 ^{er} avr. 2024	7 914	7 762	7 786	
TELUS Corp., 3,625 %, 1 ^{er} mars 2028	31 260	28 855	29 369	
TELUS Corp., 5,000 %, 13 sept. 2029	8 790	8 752	8 756	
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11 juin 2025	8 890	9 009	8 494	
Teranet Holdings LP, 3,719 %, 23 févr. 2029	15 055	14 406	13 683	
Industries Toromont Ltée, 3,842 %, 27 oct. 2027	10 120	9 618	9 661	
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	121 575	119 677	114 650	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,690 %, 19 juill. 2023	27 312	28 509	27 299	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,300 %, 17 juill. 2025	13 895	13 348	13 316	
TransCanada PipeLines Ltd., 8,290 %, 5 févr. 2026	10 158	13 026	10 738	
TransCanada PipeLines Ltd., 4,350 %, 12 mai 2026	35 635	35 492	34 714	
TransCanada PipeLines Ltd., 7,310 %, 15 janv. 2027	1 728	1 840	1 808	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,800 %, 5 avr. 2027	28 788	27 742	27 412	
TransCanada PipeLines Ltd., 7,900 %, 15 avr. 2027	19 298	25 516	20 703	
TransCanada PipeLines Ltd., 5,277 %, 15 juill. 2030	26 400	26 401	26 486	
TriSummit Utilities Inc., 3,150 %, 6 avr. 2026	27 699	28 853	26 043	
TriSummit Utilities Inc., 4,260 %, 5 déc. 2028	8 355	8 150	7 957	
TriSummit Utilities Inc., 5,020 %, 11 janv. 2030	4 415	4 413	4 354	
Administration de l'aéroport international de Vancouver, 7,425 %, 7 déc. 2026	13 597	18 187	14 601	
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., 2,168 %, 23 juin 2025	10 410	10 311	9 783	
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21 avr. 2028	29 600	29 547	29 286	
Crédit VW Canada Inc., 2,050 %, 10 déc. 2024	7 425	6 982	7 043	
Crédit VW Canada Inc., 5,800 %, 17 nov. 2025	15 705	15 698	15 759	
Crédit VW Canada Inc., 2,450 %, 10 déc. 2026	2 765	2 431	2 511	
Crédit VW Canada Inc., 5,860 %, 15 nov. 2027	22 870	23 640	23 258	
Westcoast Energy Inc., 3,430 %, 12 sept. 2024	49 864	51 187	48 564	
Westcoast Energy Inc., 8,850 %, 21 juill. 2025	3 027	3 999	3 180	
Westcoast Energy Inc., 7,300 %, 18 déc. 2026	5 238	6 529	5 462	
		3 132 447	2 995 961	39,5



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS FÉDÉRALES				
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,250 %, 15 juin 2026	305 888	293 263	279 911	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,550 %, 15 déc. 2026	218 693	215 499	200 480	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 ^{er} mars 2024	200	196	197	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} sept. 2024	115 845	111 290	111 458	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} août 2025	1 526 903	1 503 157	1 497 909	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} sept. 2025	41 092	38 369	37 793	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} juin 2026	2 075	1 933	1 931	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} mars 2027	11 760	10 867	10 719	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2027	513	496	493	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} mars 2028	411 592	412 865	408 458	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2028	5	5	5	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 ^{er} sept. 2028	246 719	242 189	242 613	
		2 830 129	2 791 967	36,8
OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES				
Ontario School Boards Financing Corp., 5,900 %, 11 oct. 2027	1 502	1 735	1 523	
OPB Finance Trust, 2,980 %, 25 janv. 2027	36 923	35 211	35 026	
Province d'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2027	46 323	43 636	43 749	
Province d'Ontario, 3,600 %, 8 mars 2028	316 916	313 912	311 032	
Province de Québec, 2,500 %, 1 ^{er} sept. 2026	39 665	37 804	37 596	
Province de Québec, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2027	239 543	230 674	227 415	
		662 972	656 341	8,6
		6 625 548	6 444 269	84,9
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES				
OBLIGATIONS DU ROYAUME-UNI				
Heathrow Funding Ltd., 3,250 %, 21 mai 2025, CAD	2 915	2 997	2 788	
Heathrow Funding Ltd., 2,694 %, 13 oct. 2027, CAD	52 271	48 592	47 285	
National Grid Electricity Transmission Plc., 2,301 %, 22 juin 2029, CAD	39 100	34 449	33 595	
		86 038	83 668	1,1
TOTAL DES OBLIGATIONS DU ROYAUME-UNI				
OBLIGATIONS AMÉRICAINES				
AT&T Inc., 2,850 %, 25 mai 2024, CAD	20 000	19 420	19 521	
Bank of America Corp., 2,932 %, 25 avr. 2025, CAD	70 760	73 213	69 197	
Bank of America Corp., 3,407 %, 20 sept. 2025, CAD	10 585	10 674	10 278	
Bank of America Corp., 1,978 %, 15 sept. 2027, CAD	15 095	15 094	13 528	
Bank of America Corp., 3,615 %, 16 mars 2028, CAD	91 330	91 046	85 492	
New York Life Global Funding, 2,000 %, 17 avr. 2028, CAD	29 135	28 509	25 615	
Verizon Communications Inc., 2,375 %, 22 mars 2028, CAD	53 865	47 622	47 900	
Verizon Communications Inc., 2,500 %, 16 mai 2030, CAD	11 015	9 403	9 409	
Walt Disney Co., 3,057 %, 30 mars 2027, CAD	18 605	18 207	17 323	
		313 188	298 263	3,9
		7 024 774	6 826 200	89,9
TOTAL DES OBLIGATIONS				
CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES (ANNEXE A)†		526 682	501 016	6,6
PLACEMENTS À COURT TERME‡		199 699	199 699	2,6
TOTAL DES PLACEMENTS		7 751 155	7 526 915	99,1
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			66 891	0,9
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			7 593 806	100,0



Le 30 juin 2023

ANNEXE A

Créances hypothécaires

Nombre de prêts	Taux d'intérêt (%)	Capital 2023 (\$)	2024 (\$)	2025 (\$)	2026 (\$)	2027 (\$)	2028 (\$)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
1	1,75-1,99	14 000	—	—	—	—	—	14 000	14 000	
2	2,00-2,24	23 300	—	—	31 408	—	—	54 708	51 187	
5	2,25-2,49	130 940	—	5 881	17 500	—	—	154 335	151 684	
5	2,50-2,74	—	11 835	—	93 185	—	8 443	113 462	103 287	
3	2,75-2,99	—	—	17 485	40 867	30 606	—	88 958	81 438	
7	3,00-3,24	—	8 713	6 643	—	—	—	15 370	14 606	
11	3,25-3,49	7 325	—	—	1 499	—	—	8 824	8 641	
3	3,50-3,74	—	16 573	—	—	—	—	16 574	16 199	
2	3,75-3,99	20 763	—	—	—	—	—	20 799	20 763	
9	4,00-4,24	31 927	—	1 283	—	—	—	33 258	32 870	
1	4,25-4,49	—	—	—	—	862	—	862	823	
—	4,50-4,74	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	4,75-4,99	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	5,00-5,24	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	5,25-5,49	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	5,50-5,74	—	—	—	—	—	—	—	—	
8	5,75-5,99	5 532	—	—	—	—	—	5 532	5 518	
TOTAL	57	233 787	37 121	31 292	184 459	31 468	8 443	526 682	501 016	6,6

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).

† Le fonds détient 57 créances hypothécaires, dont la juste valeur s'établit à 501 016 \$. Une de ces créances hypothécaires (4 211 \$) est garantie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les 56 autres (496 805 \$) ne sont pas assurées. Aucune créance hypothécaire n'est remboursable par anticipation.

‡ Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à des taux variant de 4,74 % à 5,17 % et viennent à échéance entre le 4 juillet 2023 et le 19 septembre 2023.



États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2023	31 décembre 2022
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	7 526 915 \$	7 483 845 \$
Trésorerie	3 260	3 423
Montant à recevoir de courtiers	96 486	94 654
Souscriptions à recevoir	49 099	11 047
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	51 894	43 187
TOTAL DE L'ACTIF	7 727 654	7 636 156
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	125 137	94 159
Rachats à payer	8 225	7 053
Créditeurs et charges à payer	486	530
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	133 848	101 742
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	7 593 806 \$	7 534 414 \$
Placements, au coût	7 751 155 \$	7 775 323 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	69 969 \$	84 078 \$
SÉRIE D	83 841 \$	92 101 \$
SÉRIE F	133 343 \$	152 860 \$
SÉRIE O	7 306 653 \$	7 205 375 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	9,73 \$	9,76 \$
SÉRIE D	9,69 \$	9,72 \$
SÉRIE F	9,67 \$	9,70 \$
SÉRIE O	9,43 \$	9,46 \$

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	128 191 \$	105 163 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(83 611)	(215 323)
Variation du gain (perte) latent sur les placements	67 238	(242 832)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	111 818	(352 992)
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	317	302
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(8)	—
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	309	302
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	112 127	(352 690)
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	836	1 504
Frais d'administration	1 900	2 075
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	—
TPS/TVH	274	371
TOTAL DES CHARGES	3 011	3 950
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	109 116 \$	(356 640) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	868 \$	(8 938) \$
SÉRIE D	1 146 \$	(5 542) \$
SÉRIE F	1 883 \$	(8 229) \$
SÉRIE O	105 219 \$	(333 931) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,11 \$	(0,48) \$
SÉRIE D	0,13 \$	(0,48) \$
SÉRIE F	0,13 \$	(0,44) \$
SÉRIE O	0,14 \$	(0,41) \$



Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	109 116 \$	(356 640) \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	(5 065)	(227)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	83 611	215 323
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	(67 238)	242 832
(Augmentation) diminution des débiteurs	(8 707)	1 599
Augmentation (diminution) des créditeurs	(44)	(139)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis*	(11 771 459)	(11 898 576)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	11 746 227	12 510 958
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	86 441	715 130
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	931 526	1 726 180
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(996 799)	(2 425 358)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(21 331)	(16 037)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(86 604) \$	(715 215) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(163)	(85)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	3 423	3 417
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	3 260 \$	3 332 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	114 414 \$	106 895 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	— \$	— \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série D		Série F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	84 078 \$	224 011 \$	92 101 \$	143 531 \$	152 860 \$	202 779 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	868	(8 938)	1 146	(5 542)	1 883	(8 229)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	3 409	9 955	4 993	22 083	21 848	87 630
Réinvestissement des distributions						
aux porteurs de parts rachetables	806	1 454	1 173	1 063	1 667	1 721
Rachat de parts rachetables	(18 266)	(54 009)	(14 293)	(62 913)	(42 848)	(95 144)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES	(14 051)	(42 600)	(8 127)	(39 767)	(19 333)	(5 793)
Distributions tirées du revenu net	(926)	(1 571)	(1 279)	(1 148)	(2 067)	(2 207)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX						
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(926)	(1 571)	(1 279)	(1 148)	(2 067)	(2 207)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(14 109)	(53 109)	(8 260)	(46 457)	(19 517)	(16 229)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	69 969 \$	170 902 \$	83 841 \$	97 074 \$	133 343 \$	186 550 \$

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	7 205 375 \$	8 276 537 \$	7 534 414 \$	8 846 858 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	105 219	(333 931)	109 116	(356 640)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	943 640	1 674 295	973 890	1 793 963
Réinvestissement des distributions				
aux porteurs de parts rachetables	108 069	88 750	111 715	92 988
Rachat de parts rachetables	(926 876)	(2 272 909)	(1 002 283)	(2 484 975)
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS				
SUR LES PARTS RACHETABLES	124 833	(509 864)	83 322	(598 024)
Distributions tirées du revenu net	(128 774)	(104 108)	(133 046)	(109 034)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX				
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(128 774)	(104 108)	(133 046)	(109 034)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	101 278	(947 903)	59 392	(1 063 698)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	7 306 653 \$	7 328 634 \$	7 593 806 \$	7 783 160 \$



Le 30 juin 2023

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement d'offrir aux investisseurs des rendements relativement élevés ainsi que la stabilité du capital en investissant principalement dans des obligations émises par des gouvernements ou des sociétés du Canada et dans des hypothèques de collectifs d'habitation sur des biens situés au Canada, conformément à l'instruction générale canadienne n° 29.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de liquidité (%)

Les créances hypothécaires, qui sont des titres non liquides, représentent environ 6,6 % (9,6 % au 31 décembre 2022) de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2023	31 décembre 2022
AAA	38,4	29,2
AA	15,6	18,5
A	13,9	18,3
BBB	25,3	23,9
Sans notation*	6,8	10,1
Total	100,0	100,0

* Les créances hypothécaires comptent pour 100,0 % (100,0 % au 31 décembre 2022) des titres sans notation indiqués ci-dessus. De ces créances hypothécaires, 0,8 % (0,6 % au 31 décembre 2022) sont garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de sorte qu'elles sont garanties par un émetteur dont la notation est AAA, et 99,2 % (99,4 % au 31 décembre 2022) sont des créances hypothécaires ordinaires. Pour gérer le risque de crédit lié aux créances hypothécaires ordinaires, le fonds n'investit que dans des créances hypothécaires correspondant au plus à 75 % de la valeur du bien, et le revenu net généré par le bien doit équivaloir à au moins 1,2 fois le revenu nécessaire pour effectuer les paiements mensuels au titre du service de la dette. Les créances hypothécaires font l'objet d'une surveillance continue. Le fonds n'a subi aucune défaillance importante ni perte de crédit puisqu'il détient des créances hypothécaires de grande qualité. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, il n'y avait aucun paiement hypothécaire en souffrance depuis plus de 90 jours.

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2023	31 décembre 2022
Obligations de sociétés	39,5	46,3
Obligations fédérales	36,8	24,0
Obligations provinciales et municipales	8,6	4,4
Créances hypothécaires	6,6	9,6
Obligations américaines	3,9	6,8
Obligations internationales	1,1	0,7
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	2,7
Trésorerie/Autres	3,5	5,5
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2023	31 décembre 2022
Moins de un an	8,0	13,6
1 an à 5 ans	78,3	74,8
5 ans à 10 ans	13,7	11,0
Plus de 10 ans	–	0,6
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 2,7 % (2,4 % au 31 décembre 2022). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022.

30 juin 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	6 826 200	501 016	7 327 216
Placements à court terme	–	199 699	–	199 699
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	7 025 899	501 016	7 526 915
% du total du portefeuille	–	93,3	6,7	100,0



Le 30 juin 2023

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	6 393 973	722 671	7 116 644
Placements à court terme	–	367 201	–	367 201
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	6 761 174	722 671	7 483 845
% du total du portefeuille	–	90,3	9,7	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022, le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) se présente comme suit :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Solde à l'ouverture	722 671	836 469
Achats nets	363 867	187 078
Ventes, remboursements et arrivées à échéances nets	(594 542)	(264 726)
Transferts nets – entrées (sorties)	–	–
Gains (pertes) réalisés	(22)	(159)
Variation des gains (pertes) latents	9 042	(35 991)
Solde à la clôture	501 016	722 671
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs de niveau 3 détenus à la clôture de la période	8 357	(35 636)

Les actifs classés au niveau 3 sont des créances hypothécaires évaluées par fournisseur indépendant à l'aide de méthodes reconnues dans le secteur et fondées sur des données non observables. Les créances hypothécaires sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation égal au taux sans risque majoré d'une prime de risque appropriée. La prime de risque est calculée par le fournisseur à partir de son programme d'évaluation du risque et d'une matrice d'écart mensuel. Cette méthode quantitative fondée sur des règles analyse sept facteurs de risque afin d'évaluer le risque de marché, le risque de crédit et les primes de liquidité pour établir une évaluation globale pour chaque créance hypothécaire. Les états financiers des emprunteurs, les états des résultats et des loyers, le rapport de la dernière inspection de la propriété et les conditions du prêt hypothécaire font partie des données utilisées.

Au 30 juin 2023, une augmentation ou une diminution de 10 % (40 % au 31 décembre 2022) de la moyenne pondérée de la prime de risque de 1,96 % (2,01 % au 31 décembre 2022), une donnée non observable, diminuerait ou augmenterait la valeur liquidative du fonds d'environ 0,0 % (0,1 % au 31 décembre 2022).

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série D	0,50 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	s.o.*	0,05 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Nombre de parts détenues		
Série A	59	58
Série D	62	61
Série F	63	62
Valeur des parts	2	2

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2022	
Pertes en capital	294 026
Pertes autres qu'en capital	–



Le 30 juin 2023

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Série A		
Nombre de parts à l'ouverture	8 615	21 604
Nombre de parts émises	346	989
Nombre de parts réinvesties	82	146
Nombre de parts rachetées	(1 852)	(5 318)
Nombre de parts à la clôture	7 191	17 421
Série D		
Nombre de parts à l'ouverture	9 472	13 893
Nombre de parts émises	509	2 224
Nombre de parts réinvesties	120	108
Nombre de parts rachetées	(1 452)	(6 294)
Nombre de parts à la clôture	8 649	9 931
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	15 753	19 669
Nombre de parts émises	2 229	8 778
Nombre de parts réinvesties	171	175
Nombre de parts rachetées	(4 368)	(9 497)
Nombre de parts à la clôture	13 785	19 125
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	761 912	823 624
Nombre de parts émises	98 639	170 593
Nombre de parts réinvesties	11 402	9 240
Nombre de parts rachetées	(96 910)	(232 615)
Nombre de parts à la clôture	775 043	770 842

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2023	30 juin 2022
Juste valeur des titres prêtés	859 923	971 694
Juste valeur de la garantie reçue	877 121	991 128

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2023		30 juin 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	414	100	403	100
RBC SI (payé)	(97)	(24)	(101)	(25)
Impôt retenu à la source	—	—	—	—
Revenu du fonds	317	76	302	75

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Fonds équilibré PRISM Phillips, Hager & North	11,6	9,8
Portefeuille prudence d'obligations RBC	2,3	2,3
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	4,4	3,8
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	2,1	1,8
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC	4,4	4,6
Portefeuille équilibré choix sélect RBC	0,1	0,1
Portefeuille prudence choix sélect RBC	0,1	0,1
Portefeuille prudence sélect RBC	10,1	9,5
Portefeuille prudence élevée sélect RBC	9,5	9,7
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC	1,1	1,1
Total	45,7	42,8

Le 30 juin 2023

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 9 août 2023.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB. Depuis le 11 avril 2022, la série Conseillers et la série Conseillers T5 ne sont plus offertes.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Bourse NEO (la « Bourse NEO »), selon le cas. La TSX et la Bourse NEO sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022, le cas échéant, et pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 Information financière intermédiaire publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état

de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Le 30 juin 2023

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.

Le 30 juin 2023

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les

gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date

Le 30 juin 2023

d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC,

le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Le 30 juin 2023

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	CNH/CNY – Renminbi chinois
BRL – Real brésilien	COP – Peso colombien
CAD – Dollar canadien	CZK – Couronne tchèque
CHF – Franc suisse	DKK – Couronne danoise
CLP – Peso chilien	DOP – Peso dominicain

EGP – Livre égyptienne	NZD – Dollar néo-zélandais
EUR – Euro	PEN – Nouveau sol péruvien
GBP – Livre sterling	PHP – Peso philippin
HKD – Dollar de Hong Kong	PLN – Zloty polonais
HUF – Forint hongrois	RON – Leu roumain
IDR – Rupiah indonésienne	RSD – Dinar serbe
ILS – Nouveau shekel israélien	SEK – Couronne suédoise
INR – Roupie indienne	SGD – Dollar de Singapour
JPY – Yen japonais	THB – Baht thaïlandais
KRW – Won sud-coréen	TRY – Nouvelle livre turque
MXN – Peso mexicain	TWD – Nouveau dollar taïwanais
MYR – Ringgit malais	USD – Dollar américain
NOK – Couronne norvégienne	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un fonds. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Le 30 juin 2023

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au

rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2

Le 30 juin 2023

de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services

de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la

Le 30 juin 2023

mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)
Fonds en devises des marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)

Le 30 juin 2023

Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC
 Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales RBC
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
 Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
 Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)
 Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
 Fonds d'actions chinoises RBC
 Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Le 30 juin 2023

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le

gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Changements dans la présentation des états financiers

En raison d'un changement de système comptable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les fonds ont modifié la présentation de certains postes liés au coût des placements avec amortissement d'escomptes ou de primes. Les escomptes sur les placements à court terme sont dorénavant amortis sur le coût des placements, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en tant qu'intérêts à recevoir. De plus, les escomptes et les primes liés aux obligations coupons détachés convertibles sont aussi amortis sur le coût des placements. Les données comparatives n'ont pas été reclassées, car les informations requises pour le faire ne sont pas disponibles. En raison de ce changement de présentation, pour la période close le 31 décembre 2022, les montants relatifs aux obligations coupons détachés convertibles qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » sont désormais comptabilisés au poste « Intérêts à distribuer » de l'état du résultat global et le poste « Intérêts à distribuer » du tableau des flux de trésorerie fait maintenant l'objet d'un ajustement sans effet sur la trésorerie. Les postes qui étaient auparavant ajustés étaient « (Augmentation) diminution des débiteurs » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » dans le tableau des flux de trésorerie. Les changements dans la présentation des placements à court terme n'ont eu aucune incidence sur l'état du résultat global.

10. Révision des données comparatives

Les données comparatives de l'état des variations de la valeur liquidative et de l'état du résultat global du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC ont été révisées pour tenir compte de la transformation de la série F en série I. Auparavant, les montants de la série F étaient présentés de façon distincte. Ils ont été ajustés pour refléter la transformation de cette série en série I sur une base combinée.